



LE MANDAT, LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DU PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	1
2.	OBJECTIF.....	1
3.	PORTÉE	1
4.	MANDAT	1
5.	PROFIL	2
6.	RÔLE ET RESPONSABILITÉS.....	2

1. MISE EN CONTEXTE

La Municipalité Régionale de Comté du Granit a adoptée en 2001 son *Règlement n° 2001-08 décrétant l'élection du préfet au suffrage universel à compter de 2002.*

2. OBJECTIF

Le présent document a pour objectif de décrire le mandat, le rôle et les responsabilités du préfet de la Municipalité Régionale de Comté du Granit élu au suffrage universel.

3. PORTÉE

Le présent document s'adresse aux citoyens, aux élus et aux candidats intéressés à poser leur candidature à la préfecture de la MRC du Granit.

4. MANDAT

Le préfet élu au suffrage universel agit avec neutralité et aucun intérêt particulier ne doit le lier à une municipalité locale. Il s'assure de l'application et du respect de la **mission**, de la **vision** et des **valeurs** de la MRC, à savoir :

Afin de bien distinguer le rôle du préfet, nous énumérons ici la mission, la vision et les valeurs de l'organisme de la MRC :

Mission

Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par la Loi et par les municipalités constituantes, la mission de la MRC se résume par son devoir d'offrir une qualité et un niveau de services qui supportent le développement harmonieux de la collectivité en plus d'assurer le bien-être économique, social et culturel de ses citoyens.

Vision

Renforcer au sein de la communauté territoriale (citoyens, entreprises et institutions) un sentiment d'appartenance et de solidarité régionale qui fera de la MRC du Granit un modèle de développement durable dans un environnement exceptionnel, caractérisé par des paysages majestueux, une qualité de vie incomparable et un engagement collectif efficace.

Valeurs

- La coopération avec les municipalités en favorisant la solidarité et le consensus;
- La concertation et le partenariat;

- Le professionnalisme, la compétence et l'intégrité du personnel en place;
- La transparence.

5. PROFIL

- Être reconnu pour son leadership;
- Être reconnu pour son sens politique;
- Être un communicateur habile et un médiateur efficace;
- Être un rassembleur et mobilisateur;
- Être orienté service clientèle;
- Sens des relations interpersonnelles;
- Être neutre;
- Engagement (être disponible à temps plein); si un autre emploi est occupé, celui-ci ne doit pas nuire à la représentativité;
- Croire au développement régional;
- Avoir une bonne connaissance des enjeux, des dossiers locaux et supra-locaux et des préoccupations de la population;
- Être respectueux de l'éthique : le préfet élu au suffrage universel a son propre code d'éthique et de déontologie adopté par le conseil de la MRC.

6. RÔLE ET RESPONSABILITÉS

En vertu du *Code municipal*, le préfet :

- A le devoir de représenter la MRC sur les instances prévues par la loi (présider le conseil, présider le comité administratif le cas échéant, siéger au comité de délégués de comté);
- Exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires et les officiers de la corporation, voir à ce que les revenus de la MRC soient perçus et dépensés suivant la loi et les décisions du conseil, signe et exécute au nom de la MRC tous les règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions ou actes;
- A un vote prépondérant lorsque les délibérations et le vote au conseil n'arrivent pas à une décision.

Le conseil des maires de la MRC convient que le préfet doit :

- Représenter la MRC sur différents comités locaux, régionaux et provinciaux;
- Défendre et promouvoir la MRC dans des dossiers de secteurs d'activités complémentaires tels que le milieu communautaire, l'éducation ou la santé; donc favorise une vision intersectorielle du développement;
- Être le porte-parole et représenter la MRC sur différentes tribunes à l'intérieur et à l'extérieur du territoire;

- Présider et animer les séances du conseil de la MRC et les séances du comité administratif de concert avec les valeurs de la MRC;
- Respecter la hiérarchie via la direction générale de la MRC;
- Soutenir les municipalités dans leurs projets;
- S'impliquer au niveau local, régional et provincial afin de véhiculer une image positive de la MRC;
- Créer une chimie efficace et motivante, respecter la relation entre le conseil et la direction générale et jouer le rôle de leader des orientations politiques, appuyer la direction au besoin lors d'enjeux internes nécessitant une implication politique; soutenir la direction générale pour la réalisation du plan d'action;
- Mettre à contribution son influence et son réseau de contact lorsqu'une implication politique est nécessaire, et ce, même auprès de différents paliers gouvernementaux (suivi de résolutions, positions politiques, faire avancer certains dossiers etc.);
- Être le leader politique de la MRC; assurer la mise en place et le suivi d'une stratégie de communication conforme à la mission de la MRC;
- Être au fait des lois et règlements du monde municipal, de ceux de la MRC du Granit et se tenir à jour;
- Promouvoir et faciliter la mise en commun de services municipaux;
- Être réceptif à obtenir de la formation, au besoin, afin de combler des lacunes en lien avec le mandat et les responsabilités.